

SCHÉMA PLURIANNUEL D'ACCESSIBILITÉ 2021 – 2023

Introduction	1
Politique d'accessibilité.....	1
Ressources humaines et financières affectées à l'accessibilité numérique.....	2
Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique.....	2
Action de formation et de sensibilisation	2
Recours à des compétences externes.....	3
Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les projets.....	3
Prise en compte de l'accessibilité dans les procédures de marché.....	4
Recrutement.....	4
Traitement des retours utilisateurs.....	4
Processus de contrôle et de validation.....	4
Périmètre technique et fonctionnel.....	5
Recensement.....	5
Évaluation et qualification.....	5
Agenda planifié des interventions	5
Plans annuels	5
Annexe 1 : périmètre technique et fonctionnel.....	6
Sites internet ouvert au public	7
Sites extranet	10
Sites intranets.....	11
Applications.....	12

Introduction

L'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d'être accessible à tous.

Politique d'accessibilité

L'accessibilité numérique est au cœur des préoccupations liées au développement ou à la mise à disposition de sites web ou d'applications tant auprès du public que des personnels internes du ministère de la Culture.

Cette volonté s'illustre par l'élaboration de ce schéma pluriannuel d'accessibilité numérique associé à des plans annuels d'action, dans l'objectif d'accompagner la mise en conformité RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité) et l'amélioration progressive des sites web et applications concernés.

L'élaboration, le suivi et la mise à jour de ce schéma pluriannuel est placé sous la responsabilité du haut fonctionnaire au handicap et à l'inclusion du ministère de la Culture, référent accessibilité. Il peut être contacté grâce au formulaire de contact disponible sur le site institutionnel : <https://www.culture.gouv.fr/Nous-contacter>.

Sa mission est de promouvoir l'accessibilité par la diffusion des normes et des bonnes pratiques, accompagner les équipes internes par des actions de formations notamment, de contrôler et de veiller à l'application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 en procédant à des audits réguliers, assurer la prise en charge des demandes des utilisateurs et de manière générale la qualité du service rendu aux utilisateurs en situation de handicap.

Par ailleurs, le ministère de la Culture a déjà engagé des actions afin de rendre les communications de la Ministre accessibles à tous : les interventions importantes sont toujours accompagnées de vélotypie en direct.

Ressources humaines et financières affectées à l'accessibilité numérique

Une évaluation en termes de besoins humains et financiers est en cours d'élaboration, elle conduira à l'établissement d'un poste budgétaire dédié à l'accessibilité numérique. Le présent schéma sera mis à jour à l'issue de ce processus.

Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique

La prise en compte de l'accessibilité numérique nécessite une adaptation de l'organisation interne de production et de gestion des sites web et application concernés, l'accompagnement des personnels, une modification des procédures de marché et, enfin, la prise en charge des personnes en situation de handicap lorsqu'elles signalent des difficultés.

Les éléments ci-dessous décrivent les points importants sur lesquels le ministère de la Culture va s'appuyer pour améliorer l'accessibilité numérique de l'ensemble de ses sites web et applications.

Action de formation et de sensibilisation

Tout au long de la période d'application de ce schéma, des actions de formation et de sensibilisation vont être organisées afin de permettre aux personnels intervenant sur les sites et les applications de développer, éditer et mettre en ligne des contenus accessibles.

Les agents actuellement en poste suivront une formation dédiée à l'accessibilité numérique orientée métier :

- Chefs de projets ;
- Designers ;
- Développeurs ;
- Les contributeurs du site institutionnel : des sessions de formations à la contribution accessible seront mises en place. Afin de pérenniser l'accessibilité des contenus éditoriaux, il est envisagé de désigner des contributeurs référents en charge d'évaluer régulièrement les publications des sites du ministère de la Culture et de signaler aux personnes concernées les éventuelles erreurs à corriger.

Enfin, dans la mesure du possible, chaque nouvel agent qui intervient dans le circuit de vie d'un site web ou d'une application, suivra une formation métier dédiée à l'accessibilité numérique.

Redéfinition des compétences des agents en poste

La création d'un nouveau service du numérique au sein du ministère de la Culture a donné lieu à une réécriture des fiches de poste des agents. Cette réécriture a été l'occasion d'introduire, pour des postes existants, des compétences souhaitées relatives à l'accessibilité et de mettre en place les actions de formation nécessaire pour permettre aux agents de les acquérir.

Recours à des compétences externes

Chaque fois que nécessaire il sera fait appel à des intervenants externes afin d'accompagner le ministère de la Culture dans la prise en compte de l'accessibilité. Cela recouvre par exemple les actions de sensibilisation et de formation, les actions d'accompagnements et plus particulièrement les actions d'audits et de certification des sites web et applications concernés.

Le ministère de la Culture a la possibilité d'utiliser l'accord-cadre interministériel relatif à l'accessibilité numérique et conformité au Référentiel Général d'amélioration de l'accessibilité : prestations d'accompagnement, d'audit et de formation. Le Ministère a sollicité ce marché pour la réalisation d'audits d'évaluation de certains sites et pour l'accompagnement à la rédaction et mise en place du schéma pluriannuel.

Également, le ministère de la Culture a recours à des compétences spécialisées recrutées au sein du programme [Entrepreneurs d'intérêt général](#) proposé par la Présidence de la République.

Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les projets

Les objectifs d'accessibilité et de conformité au RGAA vont être inscrits et rappelés dès le début des projets dont ils constitueront un axe majeur et une exigence de base.

De la même manière, ces objectifs et ces exigences seront rappelés dans les éventuelles conventions établies avec nos opérateurs, délégataires ou partenaires.

Tests utilisateurs

Si des tests utilisateurs sont organisés, en phase de conception, de validation ou d'évolution d'un site web ou d'une application, le panel d'utilisateur constitué comprendra dans toute la mesure du possible des personnes en situation de handicap.

Prise en compte de l'accessibilité dans les procédures de marché

L'accessibilité numérique et la conformité au RGAA doivent constituer une clause contraignante et participer à l'évaluation de la qualité de l'offre d'un prestataire lors de la commande de travaux au travers des appels d'offres notamment.

Les procédures d'élaboration des marchés ainsi que les règles d'évaluation des candidatures seront adaptées prochainement pour prendre en compte les exigences de conformité au RGAA.

Recrutement

Une attention particulière est portée sur les compétences en matière d'accessibilité numérique des personnels intervenant sur les services numériques, lors de la création des fiches de postes et les procédures de recrutement.

Au cours des processus de recrutements futurs, pour des postes qui ont vocation à intervenir dans le cycle de vie des sites web et applications, des questions particulières seront réservées à l'évaluation de la connaissance de l'accessibilité numérique par le candidat ou la candidate.

Traitement des retours utilisateurs

Conformément aux dispositions prévues par le RGAA et aux attentes légitimes des utilisateurs, un moyen de contact va être mis en place, au fur et à mesure des travaux de mise en conformité, sur chaque site ou application permettant aux utilisateurs en situation de handicap de signaler ses difficultés.

Afin de répondre à ses demandes, la mise en place d'une procédure spécifique d'assistance va être étudiée avec l'ensemble des services et des personnels impliqués.

Dans l'attente les demandes seront traitées par le référent accessibilité numérique, responsable de l'élaboration, la mise en place et le suivi de ce schéma pluriannuel. Il peut être contacté grâce au formulaire de contact disponible sur le site institutionnel :

<https://www.culture.gouv.fr/Nous-contacter>

Processus de contrôle et de validation

Chaque site ou application fera l'objet lors de la mise en ligne initiale, lors d'une mise à jour substantielle, d'une montée de version majeure d'un site web, d'une refonte ou à la fin des opérations de mises aux normes, d'un contrôle permettant d'établir une déclaration de conformité conformément aux termes de la loi.

Pour en garantir la sincérité et l'indépendance, ce contrôle sera effectué en interne par une personne formée qui n'aura pas été impliquée dans le projet ou par l'intermédiaire d'un intervenant externe spécialisé.

Ces opérations de contrôles destinés à l'établissement ou la mise à jour des déclarations de conformité interviennent en complément des opérations habituelles de recette et contrôles intermédiaires qui seront organisées, si nécessaire, tout au long de la vie des projets.

Périmètre technique et fonctionnel

Recensement

Le ministère de la Culture gère 65 sites internet, extranet et intranet et 4 applications mobiles à destination du public ou de ses personnels.

Évaluation et qualification

Chaque site ou application a été qualifié selon des critères tels que la fréquentation, le service rendu, la criticité, le cycle de vie (date de la prochaine refonte) ou encore les technologies employées.

L'annexe 1 (infra : «Annexe 1 : périmètre technique et fonctionnel ») décrit tous les éléments du périmètre technique. Les sites intranets et extranets ne sont pas listés ici.

Agenda planifié des interventions

Compte tenu des informations recueillies lors de l'élaboration de ce schéma, la complexité des sites et applications, leur classement par ordre de priorité et leur évaluation en termes de faisabilité, les opérations de mise en conformité vont s'étaler sur les années 2021 à 2023.

Plans annuels

Ce schéma pluriannuel est accompagné de plans annuels d'actions qui décrivent en détail les opérations mises en œuvre pour prendre en charge l'ensemble des besoins en termes d'accessibilité numérique du ministère de la Culture.

Nom	Consultation	Dernière mise à jour
Plan annuel 2021	https://www.culture.gouv.fr/Accessibilite/Schema-pluriannuel-d-accessibilite-numerique	23/12/2021
Plan annuel 2022	À venir	À venir
Plan annuel 2023	À venir	À venir

Annexe 1 : périmètre technique et fonctionnel

Le périmètre technique et fonctionnel est organisé autour de quatre catégories de sites ou application :

- Les sites internet ouverts au public (sites ou version mobile) ;
- Les sites extranet (sites ou version mobile) ;
Les sites intranet (sites ou version mobile) ;
- Les applications (sites ou version mobile).

Les indications notées « — » sont inconnues ou en cours de collecte et feront l'objet d'une mise à jour ultérieure.

Sites internet ouvert au public

Site	Mise en ligne	URL	Priorité	Notes
Site institutionnel du ministère de la Culture	2018	https://www.culture.gouv.fr/	1	Audit d'évaluation réalisé et déclaration d'accessibilité publiée
France Terme	2013	http://www.culture.fr/franceterme	1	Refonte prévue, avec prise en compte de l'accessibilité.
Grands sites archéologiques	2017	http://archeologie.culture.fr/	1	Refonte en cours, avec prise en compte de l'accessibilité.
Grand Mémorial	2014	http://www.culture.fr/Genealogie/Grand-Memorial	1	Refonte prévue, avec prise en compte de l'accessibilité.
Histoire des arts	2021	https://histoiredesarts.culture.gouv.fr/	1	Audit d'évaluation réalisé et déclaration d'accessibilité publiée
Archives nationales	2013	https://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/	2	
#culturecheznous	2020	https://www.culturecheznous.gouv.fr/	2	
Dictionnaire des francophones	2021	https://www.dictionnairedesfrancophones.org/	2	
Généalogie	2009	http://www.culture.fr/Genealogie	2	Refonte prévue, avec prise en compte de l'accessibilité.
Mes démarches	2018	https://mesdemarches.culture.gouv.fr/	2	Audit d'évaluation réalisé
Moteur Collections	2013	http://www.culture.fr/Ressources/Moteur-Collections	2	Refonte prévue, avec prise en compte de l'accessibilité.
SEVE : Plateforme de sites événementiels	2019	https://nomdelevenement.culture.gouv.fr	2	Refonte prévue, avec prise en compte de l'accessibilité.
Arcade	2002	http://www2.culture.gouv.fr/documentation/arcade/pres.htm	3	

Ministère de la Culture

Site	Mise en ligne	URL	Priorité	Notes
Archim	2003	http://www2.culture.gouv.fr/public/mistral/caran_fr	3	
Archives nationale du monde du travail	2021	https://archives-nationales-travail.culture.gouv.fr/	3	
Archives nationales Outre-mer	2010	http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/anom/fr/index.html	3	
Atlas des patrimoines	2013	http://atlas.patrimoines.culture.fr	3	
Base bibliographique Malraux (édition, lecture, bibliothèques)	2003	http://www2.culture.gouv.fr/documentation/malraux/pres.htm	3	
Capadoce	2008	http://capadoce.ext.culture.fr	3	
Catalogue Collectif des Bibliothèques des Musées Nationaux	2011	http://auroch.culture.fr	3	
Camus	2020	https://camus.culture.gouv.fr/	3	
Chastel, archidoc	2004	http://www2.culture.gouv.fr/public/mistral/chastel_fr	3	
Data culture	2017	https://data.culturecommunication.gouv.fr/	3	
Dis-moi dix mots	2019	http://www.dismoidixmots.culture.fr/	3	
Marque , répertoire des auteurs	2005	http://www2.culture.gouv.fr/public/mistral/marque_fr	3	
Médiathèque de l'architecture et du patrimoine	2020	https://mediatheque-patrimoine.culture.gouv.fr/	3	
Mémoire, archives photographiques	2004	http://www2.culture.gouv.fr/public/mistral/memsap_fr	3	

Site	Mise en ligne	URL	Priorité	Notes
Observatoire de la lecture publique	2017	http://olp.culture.fr/	3	
Patrimages Drac Paca	2018	http://patrimages.culture.gouv.fr/	3	
POP : la plateforme ouverte du patrimoine	2019	https://www.pop.culture.gouv.fr/	3	
Répertoire des arts du spectacle	2006	http://rasp.culture.fr	3	
Trésor/corpus de la parole	2017	https://tresorsdelaparole.culture.gouv.fr/	3	
SIBIL : système d'information spectacle vivant	2018	https://sibil.culture.gouv.fr/	3	
Visite virtuelle Valois-Palais Royal	2013	http://www.visite.culture.gouv.fr/	3	
Vocabulaires du Ministère	2013	http://data.culture.fr/thesaurus/	3	
WikiLF	2011	http://wikilf.culture.fr	3	

Sites en cours de suppression

Les sites suivants ont vocation à disparaître entre 2021 et 2023. Ils ne seront pas rendus accessibles. Dans toute la mesure du possible, leur contenu sera migré vers l'un des sites principaux gérés par le ministère de la Culture (le site institutionnel ou autre site pertinent). Durant cette migration de contenu, une attention particulière sera portée à la mise en accessibilité de ces contenus.

Site	Mise en ligne	URL
1% artistique , procédures	-	http://upca.culture.fr/
Abbaye Saint-germain d'Auxerre	2007	http://www.auxerre.culture.gouv.fr/fr/
Alfred DREYFUS, 1906 Dreyfus réhabilité	2007	http://www.dreyfus.culture.fr/fr/
Aristide Cavaille Coll	2006	http://www2.culture.gouv.fr/culture/cavaille-coll/fr/

Site	Mise en ligne	URL
DRAC aquitaine	2011	http://aquitaine.culture.gouv.fr/
Cité de Carcassonne	2006	http://www2.culture.gouv.fr/culture/carcassonne/
Commission paritaire des publications et agences de presse (CPPAP)	2016	http://www.cppap.fr/
Copie privé	-	http://www2.culture.gouv.fr/copie-privee/
Base Architecture et Patrimoine	2007	http://www2.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/
La vienne antique	2002	http://www2.culture.gouv.fr/culture/arcnat/vienne/fr/index.html
Le cheval et ses patrimoines	2014	http://cheval.culture.fr/
Le droit de prêt	2003	http://www.droitdepret.culture.gouv.fr/
MNR, Rose-Valland	2001	http://www2.culture.gouv.fr/documentation/mnr/pres.htm
Muséofile	2007	http://www2.culture.gouv.fr/documentation/museo/
Prosper Mérimée	2004	http://www.merimee-bourgogne.culture.fr/
Rencontres numériques	2019	http://www.rencontres-numeriques.org
Techniques contemporaines utilisées dans les monuments historiques	2005	http://www.tcmh.culture.gouv.fr/
UDAP Indre et Loire	2008	http://www.sdap-37.culture.gouv.fr/
UDAP Poitou Charentes	2003	http://www.sdap-poitou-charentes.culture.gouv.fr/
Leonore (Légion d'honneur)	2012	http://www2.culture.gouv.fr/documentation/leonore
Médiateur du livre	2016	http://mediateurdulivre.fr/
Médiateur de la musique	2016	http://mediateurdelamusique.fr/

Sites extranet

6 sites extranet font partie du périmètre technique :

- 5 sites extranet ont été publiés avant 2019, leur mise en conformité sera prise en compte au moment de leur prochaine refonte ;
- 1 site extranet a été publié après 2019, sa mise en conformité sera prise en compte pendant la durée du schéma pluriannuel.

Sites intranets

1 site intranet fait partie du périmètre technique, ayant été mis en ligne en 2012, sa mise en conformité sera prise en compte au moment de la prochaine refonte. Cette refonte est prévue pour être réalisée sur le temps du schéma pluriannuel.

Applications

Applications	Mise en ligne	Url	Priorité	Notes
#culturecheznous	2020	https://apps.apple.com/bj/app/culturecheznous/id1519896917 https://play.google.com/store/apps/details?id=fr.ministereculture.culturecheznous&hl=fr&gl=US	2	
Dictionnaire des francophones	2021	https://play.google.com/store/apps/details?id=fr.gouv.culture.dicofr&hl=fr&gl=US https://apps.apple.com/bj/app/dictionnaire-des-francophones/id1498941772	2	
France Terme	2013	https://apps.apple.com/bj/app/franceterme/id994060902	-	L'application devrait disparaître à la suite de la refonte du site internet (fin 2021)
Romanica	2018	https://apps.apple.com/fr/app/romanica/id1447122863 https://play.google.com/store/apps/details?id=com.CCCP.Romanica&hl=fr&gl=US	3	